



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 28 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE À L'ATTENTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CALVADOS

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados informe les exploitants agricoles que la demande PMTVA 2014 devra être télédéclarée entre le début mars et le 15 mai 2014.

Pour demander la **PMTVA**, vous devez déclarer via TELEPAC : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Le code d'accès à TELEPAC, pour la campagne 2014, figure en haut, à gauche, de la page 1 du courrier de fin de campagne 2012, adressé à chaque exploitant en décembre 2012.

Les exploitants, ayant déposé leur déclaration par TELEPAC en 2013, gardent le même mot de passe.

Le code TELEPAC 2013 (valide jusqu'en juin 2014) permet de confirmer le compte pour l'année 2014.

Les nouveaux demandeurs doivent créer leur compte lors de leur première connexion.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à :

Sandrine FOUQUES ou Françoise BERNARD, Tél. : 02 31 43 15 85 / 02 31 43 15 88

DDTM du Calvados :

10 boulevard du Général Vanier – CS 75224 – 14052 CAEN Cedex 4

Contact Presse :

Isabelle Gautie, Chargée de Communication - Tél 02-31-43-15-36 – Mél : isabelle.gautie@calvados.gouv.fr

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4

tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59 .87

horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

courriel : ddtm@calvados.gouv.fr

internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>